

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 73-2023

MOYENS GENERAUX CONTRATS-CONVENTIONS

Maintenance du logiciel de gestion des cimetières

 Avenant de transfert concernant le contrat confié à la SAS GESCIME de Brest (29)

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Décision n° 114-2021 en date du 19 octobre 2021, confiant un contrat de maintenance du logiciel de gestion des cimetières à la société GESCIME, de Brest (29) ;

Vu le mail de la société SAS GESCIME, en date du 20 juin 2023, nous informant du déménagement ainsi que du changement du numéro de SIRET de la SAS GESCIME, à Brest (29) ;

CONSIDERANT la nécessité de transférer le marché de maintenance du logiciel de gestion des cimetières, à la société SAS GESCIME, située au 190 Rue Robert Castel, à BREST (29200) ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier;

Prend la décision suivante :

- Article 1. APPROUVE la passation d'un avenant de transfert des droits et des obligations du marché public de maintenance du logiciel de gestion des cimetières, à la société SAS GESCIME, située au 190 Rue Robert Castel à Brest (29200).
- Article 2. CHARGE le Pôle "Moyens Généraux", le Pôle "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 28 juin 2023

Décision transmise à la Préfecture

1 0 JUIL. 2023

Affichée

le

1 2 Jul. 2023

Par délégation du Conseil Municipal, Xavier Bonnet

Maire

1